



Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

22 février-2 mars 2022

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Ligia Lorena Flores Soto (El Salvador)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

E. Examen de la version révisée du document de travail présenté par Cuba sur le thème « Renforcer le rôle de l'Organisation et la rendre plus efficace : adoption de recommandations »

1. La version révisée du document de travail présenté par Cuba à la session de 2019 du Comité spécial (A/74/33, annexe I) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 300^e et 301^e séances du Comité spécial, le 22 février, et examinée à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 23 février.
2. Au cours de l'échange de vues général, la délégation auteure s'est dite disposée à poursuivre sa collaboration avec les délégations intéressées en vue de continuer d'améliorer la version révisée du document de travail. À la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, elle a expliqué que le document prévoyait la réalisation d'une analyse juridique concernant les pouvoirs de l'Assemblée générale définis dans la Charte des Nations Unies, le but étant de faciliter l'exercice actif et effectif de ces pouvoirs. Elle a de nouveau invité les délégations à faire part de leurs vues afin de dégager un consensus sur le document.
3. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la proposition formulée dans la version révisée du document de travail. On a noté que ce document avait pour objectif de garantir l'équilibre délicat, prévu par la Charte, entre les fonctions et pouvoirs des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. On a estimé que ce document était de nature à contribuer au raffermissement du rôle de l'Organisation et méritait à ce titre de rester à l'ordre du jour du Comité spécial.
4. D'autres délégations ont fait valoir que les fonctions des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies étaient bien définies dans la Charte et que l'examen de la proposition, qui fait double emploi avec les travaux de revitalisation menés dans d'autres instances de l'Organisation, ne présentait aucune valeur ajoutée.

